

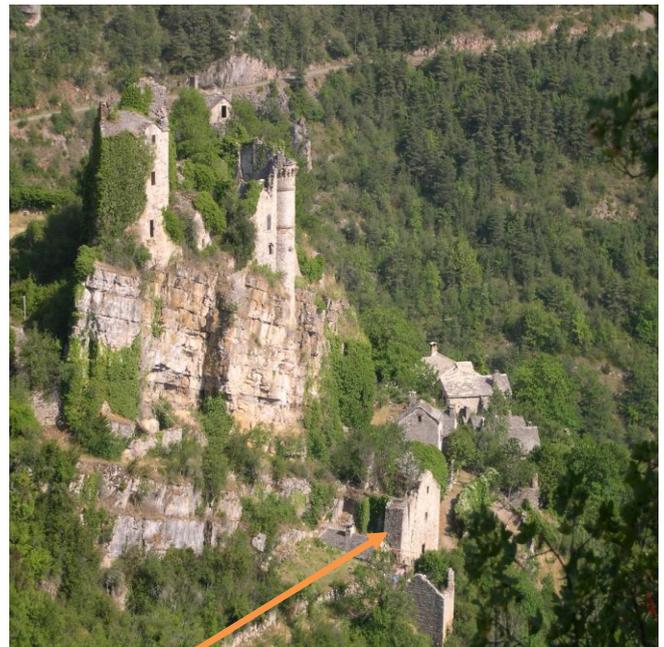
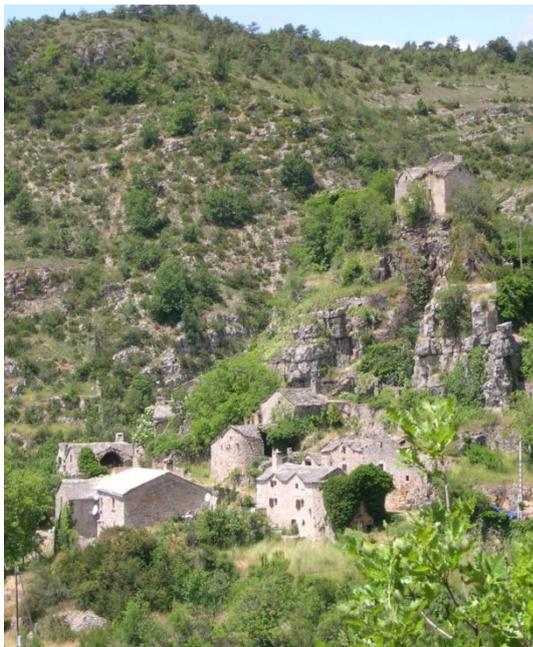


Restauration du patrimoine : demande de subvention pour la réalisation d'une toiture en lauzes calcaires

Maison de l'association Vivre Montméjean : projet de salle d'exposition destinée aux visiteurs du village

Aménagement d'un lieu d'interprétation du site avec les thèmes suivants :

- histoire des seigneurs et du village,
- modes de vie traditionnels,
- géologie et complément au sentier botanique)



Village situé dans le périmètre :

- Classement Unesco Cévennes et Gds Causses
- Site inscrit Vallée de la Dourbie
- Parc Régional Grands Causses

La maison objet de la demande de subvention et dont la restauration est assurée par les adhérents de l'association depuis 2007



Association Vivre Montméjean 12720 St-André-de-Vézines

DEMANDE DE SUBVENTION

1. L'association Vivre Montméjean en quelques mots.

Créée officiellement le 25 mars 1997, l'association Vivre Montméjean s'est donnée pour objectifs (article 2 des statuts) de « *sauvegarder l'intégrité du site et du patrimoine architectural de Montméjean et ... [de] promouvoir sa mise en valeur par toute action appropriée à l'initiative des résidents... ».*

A ce titre, l'association a, à son actif, plusieurs réalisations parmi lesquelles :

- la réhabilitation de divers éléments de patrimoine (reprise des parapets du pont, réfection dans le village et à proximité de murs de soutènement en pierre sèche, restauration du linteau du colombier...)
- la mise en valeur et aménagement de la source de Montméjean, exhumation de vasques anciennes creusées dans le rocher (action ayant obtenu un prix au concours de la communauté de communes de Millau – Gds Causses pour la réhabilitation du patrimoine en 2004)
- la réalisation d'un sentier botanique « René PICAL » ouvert en 2001, la collaboration à l'ouvrage « La flore médicinale du Causse Noir » et la diffusion depuis 2006 d'une plaquette d'information sur le sentier diffusée dans les sites touristiques et les syndicats d'initiative (plaquette cofinancée par le parc régional des Grands Causses)
- l'organisation d'un repas tous les étés (sauf en 2009 pour des impératifs de sécurité liés à l'effondrement d'une maison) Ces repas préparés exclusivement au four à pain communal, réunissent amis de Montméjean et visiteurs de passage séduits par le site (une centaine de personnes à chaque édition).

L'association a pris le parti de privilégier, pour l'ensemble de ses actions, le travail en partenariat avec les collectivités concernées (commune de St-André-de-Vézines, communauté de communes Millau – Grands Causses, Conseil Général, Parc Régional des Grands Causses etc.)

2. Bref historique de l'opération, travaux réalisés par l'association.

Dans le cadre de ses actions visant à la protection et à la sauvegarde du patrimoine, notamment bâti, l'association Vivre Montméjean a fait l'acquisition, fin 2006, d'une maison à l'état de ruine dans le but de la restaurer.

La décision d'acquérir a, par ailleurs pour objectif, d'éviter que les désordres affectant ce bien ne provoquent à terme son effondrement total et ne compromettent la sécurité des visiteurs du site (la maison surplombe le sentier botanique empruntant le chemin menant à la Roque Ste-Marguerite).

Le permis de construire a été délivré en 2007 et aussitôt l'association a entrepris le déblaiement manuel de la cinquantaine de m³ de pierres et gravats résultant de l'effondrement de la voûte supportant à l'origine la toiture de lauzes.

Les travaux de restauration et de consolidation proprement dits ont pu alors commencer. Ils sont en cours de finition pour ce qui concerne la consolidation des éléments de structure (murs porteurs et voûte entre rez-de-chemin et étage).

Pour définir les principes constitutifs de cette opération, l'association a pris conseil auprès de M. SIMONIN (Murs et remparts) et d'un architecte libéral spécialisé en restauration de patrimoine.

Les travaux sont entièrement réalisés par les adhérents de l'association à raison d'un ou deux samedi par mois.

Ces travaux consistaient en de nombreuses reprises sur les murs périphériques et en la reconstruction des ouvertures sur la façade sud-est. Pour assurer la stabilité du mur pignon sud-ouest, il a été nécessaire de le démolir partiellement dans sa partie supérieure, pour réaliser un chaînage qui assure son encrage au reste du bâtiment et ensuite de le reconstruire.

Avant que la réalisation de la toiture, objet de la demande de subvention, ne puisse intervenir, il reste à construire un arc diaphragme en partie centrale du bâtiment afin de limiter les portées de la dalle béton de toiture qui supportera la couverture du bâtiment en lauzes calcaires. Cet arc diaphragme devrait être terminé au cours du 2^{ème} semestre 2012

Pour l'ensemble de ces travaux, aucun financement public n'a été sollicité. L'association a couvert les dépenses avec ses ressources propres (cotisations des adhérents et majoritairement recettes provenant du repas annuel estival).

3. Destination du bâtiment – Intérêt touristique de l'opération.

La restauration de ce bâtiment permettra la création d'une salle de réunion au 1^{er} étage avec mezzanine).

Par ailleurs, l'association envisage d'aménager la pièce voûtée (niveau bas avec accès direct au sentier botanique) qui pourrait constituer un espace d'interprétation du site pour les visiteurs et les personnes qui fréquentent le sentier botanique.

Les différents thèmes sur lesquels se concentre l'action de l'association y seraient présents :

- découverte de la flore présente sur le sentier et aspects géologiques (documents d'interprétation et panneaux explicatifs)
- histoire du lieu (copies de documents d'archives concernant la période seigneuriale, tableaux généalogiques des lignées de seigneurs de Montméjan, situation cadastrale aux XV^{ème}, XVII^{ème} et XIX^{ème} siècles). Ces éléments seraient tirés de l'ouvrage que l'association se propose d'éditer sur l'histoire de Montméjean et du moulin de Corp du XIII^{ème} au XX^{ème} siècle.
- actions de restauration de maisons engagées sur le village (illustration d'un début de renaissance d'un village après des décennies d'abandon).

Cette opération de restauration et l'affectation prévue pour le bien nous semble constituer un prolongement intéressant au sentier botanique créé par l'association en 2001. De nombreux visiteurs attirés par le site ou le sentier botanique sont demandeurs d'informations sur l'histoire du village et les modes de vie traditionnels des habitants du lieu.

De plus, cette action pourrait également apporter un complément aux thématiques envisagées par la communauté de communes Millau-Grands Causses dans le cadre de l'opération de mise en valeur du site de Roquesaltes et permettre aux visiteurs d'avoir une approche des modes de vie tant sur le causse que dans les villages situés dans les vallées.

4. Objet de la demande de subvention – Travaux, devis et plan de financement.

L'association ne dispose pas des moyens suffisants (ni techniques ni financiers) pour réaliser la toiture du bâtiment selon le principe constructif retenu et dans le respect des obligations relatives au site (couverture en lauze calcaire pour respecter l'intégrité du site de Montméjan).

Elle envisage donc de confier à une entreprise de gros-œuvre la réalisation de la dalle de couverture et la fourniture et la pose des lauzes calcaires à un couvreur spécialisé.

Ce sont donc ces 2 interventions qui justifient la présente demande de subvention. Selon les devis demandés aux entreprises CARTAYRADE à Veyreau et DELABARRE au Massegros, le coût des travaux à réaliser serait le suivant :

- réalisation de la dalle : EURL Cartayrade (devis du 11.09.12) :	12 370,53 €
- travaux couverture en lauze : DELABARRE Christophe (devis 13.10.12) :	27 974,44 €
	Total : 40 344,97 €

Les devis et le plan de financement sont joints en annexe.

L'association sollicite en conséquence, le concours des collectivités en souhaitant que l'intérêt de cette opération au niveau de la sauvegarde du patrimoine soit pris en compte et que cette maison associative puisse apporter sa contribution au développement des activités touristiques de la région de Millau – Grands Causses ainsi que précisé au point précédent.

A Montméjan, le 22 novembre 2012

Pour l'association, le président,

Christian BOUDES

Pièces annexées à la demande :

- plan de financement
- dossier photographique des travaux réalisés
- devis réalisation dalle et de la couverture en lauzes
- autres pièces (statuts et comptes ...)

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Dépenses à engager (TTC)		Financement	
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux maçonnerie dalle de toiture 12 370,53 • Couverture lauzes calcaires 27 944,44 	<ul style="list-style-type: none"> • Apport de l'association : 12 344,97 • Subventions sollicitées : 28 000,00 		
Total 40 344,97	Total 40 344,97		

COMPTES ANNEE 2010/2011 Situation du 01/10/10 au 30/09/11

		DEPENSES	RECETTES	Dépenses travaux	Dépenses Repas- fête	Dépenses diverses
02/10/2010	Remboursement Christian matériaux ch82	453,11		453,11		
02/10/2010	Rembour Christian timbres tirages bulletin ch82	41,76				41,76
04/12/2010	Assurance MAIF ch 83	100,95				100,95
21/01/2011	Remise 2 chèques (cotisations)		30,00			
28/07/2011	Artimat Repas 30 juillet ch 84	168,19			168,19	
28/07/2011	Leclerc Repas 30 juillet ch 85	80,91			80,91	
28/07/2011	Marché de Provence Repas 30 juillet ch 86	76,47			76,47	
29/07/2010	Fritons de canard Repas 30 juillet ch87	174,00			174,00	
29/07/2010	Simply Repas 30 juillet ch 88	20,88			20,88	
30/07/2011	Boucherie Salgues Repas 30 juillet ch89	255,05			255,05	
30/07/2011	Melons vin de Clermont Repas 30 juillet caisse	120,00			120,00	
01/08/2011	Recettes repas dépôt Colette 29 chèques		2319,00			
	Fond de caisse dont vente T-shirts repas (25 €)		146,64			
TOTAL EXERCICE 2010-11		1 491,32	2495,64	453,11	895,50	142,71

RESULTAT POSITIF EXERCICE : 1004,32

Situation financière de l'association au 30/09/12:

En compte Société générale au 30/09/12 : 14761,48 €*

** Ce montant provient à environ 85 % des recettes tirées du repas annuel organisé par l'association depuis plus de 10 ans à Montméjean. Le complément est assuré par le produit des cotisations des adhérents*

Collectivités publiques sollicitées :

- Mairie de Saint-André-de-Vézines
- Communauté de communes de Millau – Grands Causses
- Parc naturel régional des Gds Causses 71, bd de l’Ayrolle 12101 MILLAU
- Département de l’Aveyron Place Charles de Gaulle 12007 RODEZ Cedex
- Conseil Régional Midi-Pyrénées 22, bd Maréchal Juin 31406 Toulouse Cedex 9
- Service départemental de l’architecture et du patrimoine 2bis, impasse Cambon RODEZ
- Fondation du patrimoine 11, bd des Récollets 31078 Toulouse Cedex 4
- AVECC CG 12 Place Charles de Gaulle BP 724 12007 RODEX Cedex
- DREAL Midi-Pyrénées Cité administrative BP 80002 31074 TOULOUSE Cedex 2